



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

Bureau du Ministre

BH-03-23 3267

CIRCULAIRE

10 MARS 2023

**Rappel portant de l'article 108 du décret 17 mai 2005 fixant le
planning prévisionnel des départs en congés annuels**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population rappelle aux Directeurs centraux, unités, départementaux, hôpitaux universitaires et autres institutions sanitaires que la programmation des congés de leurs personnels, selon le cas, suivant un calendrier arrêté par l'Administration à laquelle ils sont affectés doit être acheminée à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Cette démarche s'inscrit dans l'effort général déployé par la DRH pour contrôler les absences injustifiées de certains personnels du Ministère.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population invite les responsables à soumettre en conséquence le planning prévisionnel des départs en congés annuel afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement de leurs services.

A blue ink signature of Alex Larsen, written over a circular official stamp.

Alex LARSEN
Docteur en Médecine
Ministre